



"Chronos Châtelleraudais" Règlement

Article 1 : Organisation

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise à **Senillé-Saint-Sauveur**, le **Samedi 11 Septembre 2021**, le **19^{ème} Chronos Châtelleraudais**, inscrit aux calendriers départemental et régional sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 : Règles sanitaires

Selon la situation, des mesures sanitaires adaptées seront mises en place : Le port du masque sera obligatoire pour tous sur le site de départ et d'arrivée, distanciation, gel hydroalcoolique à disposition. Port du masque obligatoire jusqu'à 2mn avant le départ pour les concurrents.

Article 3 : Engagement

Les engagements se feront via CicleWeb de la Fédération Française de cyclisme ou adressés chez l'organisateur : Michel SOULAT, 2 route de la Génauraye, 86540 THURE

Article 4 : Participation et distance

Cette épreuve **CLM** est ouverte aux catégories suivantes :

	<u>Distance</u>
➤ Minime	6.800 km
➤ Féminine Minime/Cadette	6.800 km
➤ Cadet	11.100 km
➤ Junior	21.100 km
➤ Féminine Junior/Senior	21.100 km
➤ Pass'Cyclisme	21.100 km
➤ 3 ^{ème} catégorie	21.100 km
➤ 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	21.100 km
➤ Benjamins (en ligne, 2 tours du circuit minimes)	13.600 km

Article 5 : Prix

➤ Minime	10	prix
➤ Féminine Minime/Cadette	5	lots divers
➤ Cadet	10	prix
➤ Junior	10	prix
➤ Féminine Junior/Senior	5	prix
➤ Pass'Cyclisme	4x5	lots divers
➤ 3 ^{ème} catégorie	10	prix
➤ 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	10	prix
➤ Benjamin	10	lots divers

Article 6 : Horaires

	Dossards	Départ
➤ Minime	9h00	9h45
➤ Féminine Minime/Cadette	«	A la suite des minimes
➤ Cadet	«	A la suite
➤ Junior	9h30	A la suite
➤ Benjamin	13h15	14h00
➤ Féminine Junior/Senior	13h30	14h30
➤ Pass'Cyclisme	«	A la suite
➤ 3 ^{ème} catégorie	«	A la suite
➤ 2 ^{ème} et 1 ^{ère} catégorie	«	A la suite

Les coureurs devront se présenter sur la ligne 10 minutes avant l'heure de départ

Article 7 : Dossard

Les coureurs sont tenus de mettre le dossard au milieu du maillot.

Article 8 : Vélo et équipement

Vélo et équipement traditionnel pour les catégories minimes et cadets

Article 9 : Développement maximum

➤ Minime	7.01 m
➤ Féminine min/cadette	7.62 m
➤ Cadet	7.62 m
➤ Junior – Fille et Garçon	libre
➤ Benjamin	6.40 m

Article 10 : Sécurité

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route, notamment sur la route de Pleumartin (la grande route) ou ils ne devront emprunter que la partie droite de la chaussée

Article 11 : Véhicule suiveur

Chaque participant (CLM) pourra être suivi par une voiture ayant des roues de rechange.

Celle-ci devra se tenir à **10 mètres minimum** du coureur.

L'emploi de haut-parleurs ou mégaphones est autorisé. Il est interdit de venir à la hauteur du coureur avec la voiture suiveuse. Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules.

Article 12 :

En Course – Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui l'a rattrapé.

Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins 2m. Après un km, le coureur rejoint doit rouler à, au moins, 25 m de l'autre.

Article 13 : Déviation

Les véhicules suiveurs seront **obligatoirement déviés sur la gauche** 200m avant la ligne d'arrivée.

Article 14 : Récompenses

La remise de récompenses des minimes, cadets et juniors se fera en fin de matinée.

Article 15 : Challenge

Cette épreuve compte pour le Challenge Mozaïc Crédit Agricole pour les catégories Minime, Cadet, Junior.

Article 16 : Signaleurs

Les signaleurs équipés de gilet fluo et de K10 et munis de l'arrêté préfectoral seront mis en place 15mn avant le 1^{er} départ

Commissaires-Signaleurs : Les commissaires officiels itinérants ainsi que les signaleurs surveilleront la régularité de la course, avec rigueur, à différents points du parcours

Article 17 : Secours

Dispositif Prévisionnel de Secours (DSP) : 2 secouristes seront présents.

Un véhicule sera mis à leur disposition pour se déplacer sur le circuit.

Article 18 : Assurances

Ces épreuves sont assurées par les Assurances AXA

Article 19 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux